



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **PETRA EC***

*de la société* ASCENZA AGRO, SA

*enregistrée sous le* n°2022-2210

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 20 février 2023,*

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE***Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Noms du produit</b>	PETRA EC METRINA EC
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	ASCENZA AGRO, SA Avenida do RIO Tejo Herdade das Praias 2910-440 SETUBAL Portugal
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	25 g/L - deltaméthrine
<b>Numéro d'intrant</b>	986-2011.02 (numéro d'intrant correspondant à la nouvelle composition du produit)
<b>Numéro d'AMM</b>	2150480
<b>Fonction</b>	Insecticide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, la fabrication du produit pour la mise sur le marché français s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, à compter du 24 mars 2023.

Date limite pour la vente et la distribution du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/06/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks du produit fabriqué avec l'ancienne composition autorisée	24/03/2024

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 22/03/2023

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)